



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification des statuts de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2023-DCPATE/491 du 28 novembre 2023, le projet de modification des statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Vallée du Lay est soumis à enquête publique.

Cette enquête publique se déroule **du vendredi 5 janvier 2024 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au lundi 5 février 2024 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)**, soit durant 32 jours, en mairies de l'Aiguillon-la-Presqu'île, Grues, Longeville-sur-Mer, Luçon (Forum des services), la Tranche-sur-Mer et Triaize.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies :

- le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment le projet de statuts modifiés, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet ;
- le dossier est également consultable gratuitement, en ces lieux, sur un poste informatique mis à la disposition du public.

Monsieur Jean-Jacques FERRÉ, attaché principal d'administration en retraite, est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à la dite enquête, et recevra en personne les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

- vendredi 5 janvier 2024 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h30 à la mairie de Luçon (Forum des services, 14 place Leclerc) ;
- lundi 22 janvier 2024 de 9h30 à 12h30 à la mairie de La Tranche-sur-Mer, et de 14h00 à 17h30 à la mairie de Longeville-sur-Mer ;
- mercredi 31 janvier 2024 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Grues ;
- jeudi 1^{er} février 2024 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Triaize ;
- lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h30 à la mairie de L'Aiguillon-la-Presqu'île, et de 14h00 à 17h00 à la mairie de Luçon (Forum des services, 14 place Leclerc) (heure de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées à l'attention expresse du commissaire enquêteur :

- par écrit au siège de l'enquête : mairie de Luçon, Forum des services, 14 place Leclerc - 85400 Luçon, - ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (indiquer précisément dans l'objet du courriel : « Enquête publique – Modification des statuts de l'ASA Vallée du Lay »).
- Seules les observations émises par voie électronique sont accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr ; rubrique : « Publications / Enquêtes publiques et consultations du public » ; liste déroulante : « commune de Luçon »).

L'arrêté d'ouverture d'enquête ainsi que le présent avis sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 5 janvier 2024 au 5 février 2024**, sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de l'ASA de la Vallée du Lay au 02-51-56-30-41 ou par courriel as.vallee-du-lay@wanadoo.fr.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, dans les mairies précitées ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'arrêté préfectoral organisant l'enquête publique est notifié aux propriétaires concernés.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Vendée statuera par arrêté sur la modification des statuts : la décision susceptible d'intervenir est une autorisation ou un refus.